

HARMONISATION DES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA SOCIETE CIVILE, GAGE DE PAIX, DE SECURISATION POUR LA FEMME ET LA JEUNE FILLE.

Exposé Madame Betty Mweya Tol'Ande
 Analyste sociale et Directrice de la Fondation Diraf Esther
 E-mail : projetsdiraf@yahoo.fr
 Tél. 0997585411

I. INTRODUCTION

1. 1 LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE, PNC : QUID ?

La police est un service public composé des hommes et des femmes agents de police commis à la protection des personnes et des biens tant publics que privés se trouvant sur le territoire de la RDC. Ses agents la représentent dans l'opinion des citoyens congolaise ainsi que des expatriés qui résident en RDC et sont porteurs de l'image de ces services aux yeux de ces citoyens et des expatriés dont ils doivent assurer la quiétude.

La police actuelle existe depuis l'accession au pouvoir de M. Laurent Désire Kabila, le 17 mai 1997, en remplacement de la gendarmerie nationale et de la garde civile qui étaient alors opérationnelles sous le régime de Mobutu.

1. 2 LA SOCIETE CIVILE : QUID ?

La société civile peut être définie comme un ensemble d'associations non partisans et autonomes tant dans leur fonctionnement, leur processus de prise de décision que dans leurs activités. Elle est un regroupement des forces vives de la nation qui ne viennent ni de l'Etat (société étique ou publique) ni du personnel politique (société politique). A ce titre, la société civile constitue un contrepoids ou un contrepouvoir en face du pouvoir politique. Outre le travail de former, de conscientiser et d'éduquer la population à s'assumer, à remplir ses devoirs et à défendre ses droits en tant que citoyennes et citoyens, la société civile promeut les libertés et œuvre pour l'avènement ou l'existence d'un Etat de droit (promotion de la bonne gouvernance dans une RDC fortement décentralisée), lutte contre la pauvreté, poursuit des efforts pour contribuer à la pacification par la formation à la prévention et gestion des conflits intercommunautaires et la mise en place des mécanismes d'alerte précoce.

Durant cette décennie en cours, la société civile a embrassé également la mission de la sensibilisation des citoyens et du gouvernement sur les questions d'intérêt public. Dans cet ordre d'idées, elle sert de mécanisme pour alerter les autorités locales, provinciales et nationales sur les problèmes sociaux. Elle observe la société à travers la collecte et la diffusion d'informations vers les citoyens, le gouvernement et vers les autres ONG et associations, pour permettre aux différents acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) de réagir promptement à tout problème social qui se pose. La société civile sert de tampon entre l'Etat et la population, entre les ONG et le monde des affaires.

RELATIONS ENTRE POLICE ET SOCIETE CIVILE

Suite à un plaidoyer mené par un petit groupe de la société civile pour s'impliquer dans processus de la réforme, l'amorce des relations entre police et société civile s'est opéré.

L'engagement de la société civile à contribuer dans la transformation de la police a été concrétisée par « **Sa vision sur la police nationale de la RDC** » comprenant *la définition de la nouvelle police, les missions de la police, le profit de la police, les droits de la police, les obligations du_ parlement, du gouvernement, de la société et des partenaires internationaux.*

Posons un regard sur la police qui est appelée à se transformer en une police vocationnelle, composée d'unités recrutées suivant un critérium établi, ayant un niveau minimum du diplôme d'Etat, comptant sur une carrière et sur un plan de formation pour plus de professionnalisation, jouissant d'un système barémique qui garantit des conditions sociales plus affermies au policier et à son ménage et des équipements appropriés pour son travail. Police au service de l'Etat et des institutions de celui – ci et non pas au service des intérêts individuels des dirigeants et de qui que ce soit. Police ayant intériorisé un code d'éthique et de déontologie de la nouvelle Police, et respectant, protégeant et promouvant les droits de l'homme, et maîtrisant les idéaux internationaux sur la démocratie et le développement durable.

Cette perspective nous projette à mille lieux de la lecture du proche passé et même du présent qui révèle encore des attitudes et des comportements antagonistes à l'égard de la population, oppressif et abusif. En effet, la population continue à déplorer le manque de courtoisie et la brutalité de certains policiers. Certains accidents de circulation sont causés par le faible professionnalisme de certains policiers de roulage, d'où de temps en temps, il s'en suit des pertes en vies humaines. La même brutalité est à déplorer quant il faut faire déguerpir les vendeurs et les vendeuses sur des voies publiques. Les marchandises sont renversées, les équipements de commerce sont détruits. A Kananga, une femme avec son bassin d'oranges a cherché refuge dans les bureaux de l'ONG APDFE « Action pour la protection des droits de la femme et de l'enfant ». Elle y a été poursuivie, traînée dehors. En tombant, les oranges répandues se sont répandues sur la chaussée et les pagnes de la femme se sont presque envolés.

Au DFF Kananga, il m' a été rapporté que les cyclistes bayanda qui poussent leurs bicyclettes chargées jusqu'à 300 kg des marchandises sur des distances de 250 km à 300 km, remplaçant les véhicules qui ne peuvent plus affronter ces routes complètement détruites, sont « tracassés » à tel point que certains rentrent mains vides à cause des multiples barrières. La plupart des jeunes bayanda sont âgés de 18 ans à 20 ans et plus, et sont des fils des veuves. La plupart d'entre eux rentrent de ces périlleuses missions malades. Incapables de se faire soigner correctement faute d'argent, meurent.

Après avoir posé un regard critique sur la police, posons présent le même regard sur la société civile. Il est vrai qu'une certaine partie de la population hommes et femmes se retrouvent dans la société civile à travers leurs associations et diverses organisations. De sorte que dans beaucoup de provinces, l'opinion est plus ou moins alimentée par la société civile. Mais il existe encore des provinces où la société civile doit encore se renforcer. Elle ne s'affirme pas encore à cause en partie, de la complexité des problèmes socio politiques et économiques, voire culturels qui étranglent certaines provinces.

Dans certaines régions, les guerres ont détruit et continuent à détruire les relations par des divisions et des vengeances entre tribus ou familles. Dans d'autres endroits, la société civile s'est enlisée dans la bureaucratie et la « tribalisation » ou la communautarisation. Ailleurs encore, la société civile a compromis son indépendance pour des tendances pro pouvoir, sa complicité dans des actions négatives du pouvoir, ne pouvant pas jouer le rôle de contrepoids face au pouvoir, elle ne peut pas faire triompher la participation citoyenne.

A cause de la pauvreté, la population est prête à tout casser. Les relations police, population sont empreintes d'incompréhension. Il suffit que la police réprime les tapages nocturnes, chasse les vendeurs et les vendeuses des produits comestibles à même le sol, la population crie aux tracasseries. Les étudiants sont générateurs des violences extrêmes (dixit un officier de police).

Voyons à présent comment contribuer à l'harmonisation des relations entre la police et la société civile pour garantir la paix, la sécurisation et même l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.

Les concertations entre société civile, police et médias pourront aboutir à une harmonisation rapide. Dans certaines provinces, la restitution du contenu de l'atelier national de la société civile, sur la réforme de la police en novembre 2007, a été faite en présence d'une certaine de personnes, en tenant compte du genre certes, mais en l'absence des policiers. Dans les deux cas, la plupart d'organisations de la société civile, et presque toute la population sont ignorantes de cette réforme. Il faut aussi avouer que du côté de la police l'information sur la réforme de la police doit continuer à circuler correctement en vue d'atteindre tous les policiers qui travaillent à la base.

J'ai rencontré un très bon exemple à Goma. Le comité provincial du DSCR, et le point focal de l'Espace d'Echanges, organisent des ateliers de réflexions et d'échanges, avec l'appui de la Monuc Section Affaires Civiles et Affaires Politiques et y invitent différents acteurs et actrices. Ils y associent les militaires et la police. Ainsi, la police spéciale pour la protection de l'enfance et de la femme « **PSPE** » prend part à ces échanges.

Cette police spéciale s'occupe de la répression des violences sexuelles et de toutes sortes de violence à l'égard des femmes et des enfants. Son rayon d'action c'est Goma jusqu'à Nyragongo, Sake, etc. Sur le mur de la salle sont affichées les statistiques du 1^{er} semestre 2007. 155 personnes étaient arrêtées en 2007 pour les violences concernées. Au début de 2008, il y a déjà eu 33 personnes arrêtées. D'après les propos des agents avec lesquels nous sommes entretenus, les auteurs sont plus des civils que des militaires et policiers car ceux – ci sont sensibilisés sur la sévérité de la nouvelle loi contre les violences sexuelles. Ces violences sexuelles sont accompagnées souvent des grossesses des filles mineures pour la plupart. D'où ces auteurs sont punis d'une double infraction du viol et de la grossesse.

Cette police s'occupe également des cas d'abandon des enfants. Mais l'abandon des enfants a cessé d'être érigé en une infraction pénale. C'est un fait qui relève de l'infraction civile. D'où, les femmes qui vont se plaindre de cet abandon et les enfants abandonnés ne trouvent pas vite une réponse rassurante. Ce sont des faits qui sont amenés au tribunal où la procédure est longue et entachée des reports. Le phénomène « enfants de la rue » a pour conséquence la destruction familiale. Pourtant, ce phénomène est favorisé par la complicité de la loi avec les hommes (êtres masculins). Les agents de cette police ont déclaré qu'il faut affronter et vaincre

l'impunité, relever le niveau social de la population (bonne rémunération des fonctionnaires, cela aura un impact sur la paysanne, sécuriser les routes pour que les gens se déplacent et vaquent à leurs affaires et naturellement, mieux équiper la police pour qu'elle rende davantage service à la population. Ils ont émis les recommandations suivantes :

- a) Un plaidoyer est à faire vite pour que la loi portant protection de l'enfant soit vite élaborée et promulguée. Réclamer que l'abandon des enfants soit une infraction pénale.
- b) Appuyer la collaboration entre police et les organisations de la société civile. La base de la police c'est la population (société civile)

Dans beaucoup des provinces de la RDC, les coutumes et le complexe d'infériorité des femmes freinent l'émergence des femmes. Au Kasai occidental, les coutumes représentent encore aujourd'hui un frein pour l'émergence de la femme. Une autorité de la police de cette province avec laquelle j'ai pu m'entretenir sur la parité des genres a déclaré que des efforts sont faits pour valoriser la femme policière. Mais un faible pourcentage qu'il évalue à 10 % seulement, manifeste un intérêt pour la promotion (s'informer et se former). La majorité s'adonne à la reproduction presque systématiquement. Conséquence, trop de congés de maternité. Elles sont négligentes et s'absentent très souvent des parades. Pour susciter l'émulation entre les policières, il a promu une policière brillante au grade de commandant de section second de bataillon. Il avait cru que les autres femmes allaient manifester l'intérêt de devenir compétitives. Malheureusement, celles qui manifestent cet intérêt ne sont qu'une petite poignée, qui se surpasse. Pendant que je m'entretenais avec l'inspecteur de la police, une dispute a éclaté dehors. Il m'a priée de me lever et de regarder par la fenêtre. Des policières étaient en train de se chamailler. Il a conclu que c'est ainsi qu'elles passent le plus clair de leur temps, à se chamailler dans les installations de la police.

Cet officier de police a regretté de n'avoir pas été informé sur les restitutions faites à Kananga, de l'atelier national de la société civile sur la réforme de la police. Il souhaite qu'il y ait des espaces d'échanges pour stimuler tout le monde afin de conscientiser la population et les décideurs sur les nombreux défis actuels et de demain, parmi lesquels figure, la parité des genres. Il trouve incompréhensible l'exigence de la société civile sur la définition de la police « service civil ». Il souhaite que la société civile revienne sur ce point, pour clarifier ce qu'elle a voulu dire exactement. Quant à lui, il est sceptique face à une police service civil ne qui ne porterait pas d'armes dans un pays où la criminalité est élevée.

De part et d'autre, police et population et ou société civile, il y a le besoin d'un dialogue, d'un apprentissage mutuel. Un apprentissage mutuel doit s'opérer entre les deux faces d'une même médaille. La société civile qui a un rôle formateur et animateur des programmes de développement durable, de l'éducation civique, de la parité des genres, intégrera la police comme un nouveau public et allié à la fois. De la même manière, la police doit considérer la société civile et les médias comme des alliés. Les médias non point seulement pour couvrir les événements mais aussi pour leur point de vue. La police aussi devra se montrer éducatrice du peuple dans beaucoup de cas au lieu de réprimer tout le temps.

A propos de la nouvelle relation qui doit s'instaurer entre la police et la population, les deux composantes sont pratiquement au même point de départ. Nulle ne surpasse l'autre. Car chacun a une liste des griefs collés sur son dos. Mon exposé y a fait partiellement allusion. Pour la construction de la nouvelle relation, les deux composantes doivent s'affermir pour jouer efficacement leur rôle dans la société. Il va sans dire que cette police transformée

garantira efficacement la sécurité des personnes et des biens privés et publics. La sécurité des filles et des femmes sera assurée de la même manière. L'article 14 de la constitution stipule que : les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines notamment dans les domaines civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, toutes les mesures appropriées pour assurer la totale participation de la femme au développement de la nation.

Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme - femme dans les dites institutions. Cet article est en soi un idéal fort pour le présent et l'avenir. La société civile et la police doivent travailler de pair pour l'émergence du leadership féminin. La petite fille, la jeune fille et la femme dans toutes les provinces, les entités territoriales décentralisée, doivent se former, s'informer, s'alphabétiser, pousser le plus loin possible leurs études, leurs apprentissages, etc...Les femmes, qui exercent les activités génératrice des revenus, les activités économiques (les vendeuse des pains qui commencent très tôt, à 4 heures du matin leur journée, les agricultrice qui affrontent les sentiers qui mènent aux champs dès l'aube, les fonctionnaire et toutes les autres ont besoin d'être sécurisées. Le leadership de la femme congolaise sera effectivement assuré par la propriété. Le droit à la propriété de la femme doit également être protégé.

Parvenir à ce niveau suppose un travail d'apprentissage mutuel à tous les niveaux de la base au sommet. Une société civile synergique, proactive, informée à fond sur les questions importantes et vitales nationales, et internationales, professionnelle pourra entraîner la police et les médias dans une complicité positive en face du défi de la participation citoyenne où les femmes et les jeunes sont partie prenante, affermissant ainsi la source de la légitimité du pouvoir qui est le peuple congolais.

Pour terminer, donnons-nous la main tous et toutes ensemble pour réaliser des restitutions sur la réforme de la police jusqu'à la base, jusque dans les provinces, les territoires, etc. Prenons conscience que Kinshasa n'est pas la RDC.

Je vous remercie.